

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2026-185

**FIABILISATION DE L'ACTIF
COMPTES 20422 / 280422 –
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT
VERSÉES**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 août 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 2 septembre 2026.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} septembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi 1^{er} septembre à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Jacques Elie Benard, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe par Mme Danila Bègue, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par Mme Aurélie Testan, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint par M. Franck Jacques-Antoine, M. Jean-Paul Burkic par Mme Mémouna Patel, M. Mihidoiri Ali par M. Henry Hippolyte, Mme Romina Woadally par M. Morgan Jovien, Mme Bibi-Fatima Anli par Mme Catherine Gossard.

Arrivée (s) en cours de séance : M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint à 17 h 25 (affaire n° 2026-186).

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard, Mme Emmanuelle Thomas et Mme Barbara Saminadin.

Affaire n° 2026-185

**FIABILISATION DE L'ACTIF
COMPTES 20422 / 280422 – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 19 août 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la régularisation comptable relative à la reprise des amortissements pour un montant de **317 999,99 €**, réalisée par le comptable public dans le cadre d'une opération d'ordre non budgétaire (débit du compte 280422 et crédit du compte 1068) ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

FIABILISATION DE L'ACTIF COMPTE 20422 – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la régularisation comptable opérée au niveau du compte 20422, dans le cadre des travaux de fiabilisation de l'actif de la collectivité.

Les contrôles effectués sur l'état de l'actif ont mis en évidence une anomalie concernant :

- le compte 20422 « Subventions d'équipements versées »,
- le compte 280422 qui enregistre les amortissements rattachés au compte 20422.

En effet, au compte financier unique 2025, le montant des amortissements cumulés (26 639 078,79 €) est supérieur au montant des immobilisations enregistrées (26 553 781,06 €).

Montant des amortissements cumulés	26 639 078,79 €
Montant des immobilisations enregistrées	26 553 781,06 €
Ecart	85 297,73 €

Cet écart trouve son origine dans une évolution de la nomenclature budgétaire et comptable M14 applicable aux collectivités territoriales, intervenue en 2006 (circulaire NOR/MCT/B/05/10036/C du 31 décembre 2005). Cette évolution a entraîné la suppression du compte 4815 « Subventions d'équipement pour tiers », dont le solde devait être transféré au compte 20422 « subventions d'équipement versées ».

Au niveau de l'état d'actif de la collectivité, la ville a intégré le solde du compte 4815 au compte 20422, a mis à jour le tableau des amortissements et a, chaque année, passé les écritures d'amortissement correspondantes, sur la période 2006 à 2009.

Au niveau du compte de gestion de l'exercice 2006, on constate que, si le compte 4815 a bien été soldé, le transfert du solde de 318 000 € vers le compte 20422 n'a pas été effectué. Les amortissements constatés chaque année prenant en compte les 318 000 € alors que le compte de référence 20422 ne les intègre pas, le cumul des amortissements a fini par dépasser le montant des immobilisations, au fil du temps.

Afin de rétablir la concordance entre les immobilisations et les amortissements comptabilisés, il convient de procéder à la régularisation des amortissements concernés pour un montant de 317 999,99 € (cf. annexe).

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, cette régularisation sera effectuée par le comptable public, par une opération d'ordre non budgétaire, c'est-à-dire une écriture comptable qui modifie le patrimoine de la collectivité, sans transiter par le budget communal (pas de flux financier réel, de recette, de dépense, ni de vote au budget).

Cette opération n'a donc aucun impact sur l'équilibre budgétaire de la collectivité, ni sur les résultats de l'exercice 2026. Elle vise uniquement à assurer la fiabilité et la sincérité de l'état patrimonial de la collectivité.

Cette opération d'ordre non budgétaire consiste en une reprise des amortissements excédentaires au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Compte	Débit	Crédit
Compte d'amortissement 280422	317 999,99	
Compte de réserves : 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »		317 999,99
Solde	0,00	

En conséquence, le conseil municipal est appelé à :

- approuver l'opération d'ordre non budgétaire visant à régulariser la situation du compte 280422 « amortissement des subventions d'équipements versées », pour un montant de **317 999,99 €** (débit du compte 280422 et crédit du compte 1068) ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction des Finances

ANNEXE

ELEMENTS COMPTABLES

COMPTE 4815 – RECONSTITUTION DES ECRITURES AU 31 DECEMBRE 2005

	COMPTE 4815	
	DEBIT	CREDIT
Au 31/12/1996	1 530 384,59 €	
1997	2 283 838,73 €	1 352 207,27 €
1998	90 554,72 €	1 370 287,22 €
1999	30 489,80 €	
2000		1 589 813,80 €
2001	2 599 484,45 €	1 214 225,93 €
2002		1 718 060,06 €
2003		
Régul. Receveur		-2 275 630,63 €
2003	144 000,00 €	554 794,85 €
2004	315 000,00 €	611 696,89 €
2005	100 000,00 €	640 296,89 €
Total	7 093 752,29 €	6 775 752,29 €
Solde au 31/12/2005	318 000,00 €	

Source : comptes de gestion 2005

COMPTE 280422 – AMORTISSEMENTS REALISES DE 2006 A 2009

Exercice	N° Titre	Date pièce	Libellé	Montant TTC	Nature
2006	7658	29/12/2006	DOTATION DE L'EXERCICE ANNEE 2006 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES TRANSFEREES - CPTE 4815	103 199,99	28042
2007	4916	12/12/2007	DOTATION DE L'EXERCICE ANNEE 2007 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES TRANSFEREES - COMPTE 2042	111 800,00	28042
2008	2846	23/10/2008	DOTATION DE L'EXERCICE ANNEE 2008 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES TRANSFEREES - COMPTE 2042	83 000,00	28042
2009	4063	07/10/2009	AMORTISSEMENT DES IMMOB. EXERCICE 2009 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES TRANSFEREES - COMPTE 2042	20 000,00	28042
TOTAL				317 999,99	

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le



ID : 974-219740073-20260901-DL_2026_185-DE